

MAIRIE
DE
LOCOAL MENDON



Tél. 02.97.24.60.87

Fax. 02.97.24.55.98

e-mail mairie.locoalmendon@wanadoo.fr

site : locoal-mendon.fr

PERMANENCES
MAIRE ET ADJOINTS
(sur rendez-vous)

M. HERVÉ Louis, Maire

Lundi : 10 H à 12 H

Mardi : 10 H à 12 H

Jeudi : 10 H à 12 H

**Mme JÉGOUSSE Michèle,
Adjointe - Affaires sociales**

Mercredi : 10 H à 12 H

**M. LE BAYON Eugène,
Adjoint - Travaux, Urbanisme**

Samedi : 10 H à 12 H

**M. MAJOU Jean-Maurice,
Adjoint - Finances, personnel**

Mardi : 15 H à 17 H

**Mme BESNARD Catherine,
Adjointe - Ecole, jeunesse,
associations, sports, loisirs,
Service emploi**

Vendredi : 10 H à 12 H

**M. THUNET Gilles,
Adjoint - Environnement,
développement durable, culture
et communication**

Samedi : 10 H à 12 H

**C.C.A.S (Centre Communal
d'Action Sociale)**

Mme JÉGOUSSE Michèle

Mercredi : 10 H à 12 H

Assistante sociale

Mme BOLAY Martine,

le 1^{er} et 3^{ème} jeudi de 14 H à 16 H

L'IMMEDIAT

« Petit Echo » des informations municipales n° 65
Dassonig doéerieù an Ti-ker n° 65
(août 2010)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 JUILLET 2010 A 20 HEURES 00

1 – Prêt à contracter pour investissements

Deux prêts ont été budgétisés au budget primitif, à savoir 100 000 € (budget salle Emeraude : réfection des toitures), et 300 000 € (budget principal : financement de la médiathèque).

La commission « Finances », réunie le 8 juillet, propose de contracter les prêts ci-après :

- 100 000 € auprès de la BCME, pour le financement des toitures de la salle Emeraude : 20 ans, taux 3,51 %, amortissement constant
Vote à bulletin secret : 21 votants, 21 bulletins.
- 500 000 € auprès du crédit agricole, taux 3,56 %, durée 20 ans, sous forme de prêt : crédit de trésorerie.
Vote à bulletin secret : 21 votants, 21 bulletins.

La trésorerie étant, à ce jour, suffisante et les travaux de la médiathèque à peine commencés, le prêt, dès qu'il sera contracté, sera remboursé dans sa totalité.

2 – Energie « chauffage » groupe scolaire

Il est fait état d'un diagnostic relatif à l'amélioration des installations thermiques (chauffage, eau chaude sanitaire et ventilation) du groupe scolaire.

3 entreprises spécialisées seront contactées pour établir des devis qui comprendront : la mise en place d'une pompe à chaleur, la remise à niveau de la régulation et de l'équilibrage hydraulique (particulièrement sur la partie plancher chauffant), ainsi qu'une mise en conformité de la ventilation.

3 – Mise à disposition du personnel administratif au CIAS

→ Les membres présents autorisent le Maire à signer la convention entre la commune et la communauté de communes pour la mise à disposition d'un administratif à 40 % (équivalent temps plein), à compter du 1^{er} septembre 2010.

→ Les membres présents autorisent le Maire à signer la convention entre la commune et le C.I.A.S. pour la mise à disposition d'un administratif à 50 % (équivalent temps plein), à compter du 1^{er} septembre 2010.

Ces mises à disposition feront l'objet d'un remboursement par le C.I.A.S. et la communauté de communes pour la fraction de rémunération correspondant au temps de travail effectué pour le compte du C.I.A.S et de la communauté de communes.

4 – Mouillage

Les membres présents autorisent le Maire à signer la convention entre la commune et l'association « Le Dorenn » et acceptent le règlement intérieur, le règlement de police et les tarifs ci-dessous :

- Plate bois – 5 ml – 10 cv :	30 €
(embarcation patrimoine)	
- ELP – ml – 10 cv :	40 €
(embarcation légère de plaisance)	
- Echouage :	
- 5 ml	75 €
- + 5 ml	95 €
- + 6 ml	105 €

Aussi, la délibération du 14 juin (objet : tarifs mouillage) est annulée.

→ Budget primitif 2010

Le budget sera établi après avoir recensé les bateaux. Ce recensement sera effectué par « Le Dorenn ». Les recettes concernent les redevances calculées au prorata de la longueur du bateau. La commune doit reverser au trésor public la somme de 5 761 €.

5 – Divers

☞ *Maintenance des installations d'éclairage public : appel d'offre*

L'entreprise INEO RESEAU OUEST, moins disante, a été retenue.

☞ *Réhabilitation « Mané Angl » : choix d'un architecte*

Alain LE MASSON, architecte à Plouharnel, moins disant, est retenu.

☞ *Divers*

a) *Accessibilité « Pointe du Verdon »*

Les propriétaires de la Pointe du Verdon ont formulé une pétition afin d'être desservis par la collecte des ordures ménagères. Cependant, l'accessibilité à la Pointe du Verdon est quasiment impossible, le camion ne pouvant assurer une rotation. Il serait souhaitable que la

commune puisse acquérir une portion de terrain afin que les camions puissent effectuer leur manœuvre.

L'assemblée autorise le Maire à prendre contact auprès de la propriétaire riveraine.

b) *Distributeurs de billets*

Le manque de distributeurs de billets sur la commune a été évoqué. L'assemblée regrette vivement l'absence de ce service.

c) *Demande d'acquisition de terrain*

Monsieur BISSIRIER, domicilié au Cleff, souhaiterait acquérir une portion de terrain, propriété communale, jouxtant sa propriété. Ce sujet sera évoqué lors d'un prochain conseil municipal.

Le compte rendu complet du conseil municipal est à votre disposition à la Mairie

INFORMATIONS DIVERSES

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DE LA RIA

L'école de musique intercommunale de la ria va élargir son offre à la rentrée de septembre et décentraliser ses nouveaux cours instrumentaux dans les communes de la communauté de communes de la ria d'Etel. C'est ainsi que Locol-Mendon accueillera les cours de guitare conduits par Angélique, une jeune professeure diplômée et expérimentée qui vient d'être recrutée par l'école de musique.



Ces cours auront lieu le mercredi. Des cours de chansons et guitare d'accompagnement seront proposés aux jeunes enfants, des cours de guitare d'accompagnement seront proposés aux adolescents et adultes, de même que des cours de guitare classique. Tous ces cours seront ouverts aux débutants ou non débutants. L'apprentissage du solfège se fera « en douceur » en même temps que celui de l'instrument. Une réunion d'information / inscription / planification se tiendra début septembre. Elle sera annoncée par voie de Presse et affichage.

Renseignements et préinscriptions au 02 97 55 32 16 ou au 06 82 01 73 22.

Autres cours proposés par l'école de musique intercommunale: piano, violon « traditionnel », accordéon diatonique (à Belz), saxophone, harmonica, flûte Irlandaise (à Etel). Un second cours de piano pourrait s'ouvrir, l'école recherchant un deuxième professeur. Voir les affiches pour connaître les points de contact.

- Information -
Permanence d'urbanisme

A compter du 1^{er} septembre 2010, les permanences d'urbanisme auront lieu le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h.

CAMPAGNE DE LUTTE BIOLOGIQUE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN - 2010



La chenille processionnaire du pin est un organisme nuisible dont la présence est à l'origine de deux types de conséquences :

→ Des risques pour la santé publique (urtication)

Les poils urticants libérés par les chenilles peuvent provoquer des allergies, des démangeaisons, des œdèmes chez l'homme. Le risque d'urtication est également important pour les animaux domestiques (chiens et chats).

→ La défoliation des pins

Elle peut être partielle ou totale ce qui contribue à les affaiblir.

La FEMODEC (Fédération Morbihannaise de Défense contre les Ennemis des Cultures) organise à l'automne 2010 une lutte biologique contre cette chenille (par pulvérisation à partir du sol d'une solution de bacille de Thuringe avec un micro-trateur et un canon nébulisateur).

Ce traitement biologique peut avoir une efficacité de 70 à 100 % de mortalité de chenilles selon l'ampleur de l'attaque, la facilité d'accès aux pins et les conditions climatiques.

Les interventions seront réalisées par deux sociétés du Morbihan (FARAGO Morbihan et LBE) agréées par la FEMODEC.

Les dossiers sont à retirer en mairie. Les inscriptions seront à déposer en mairie avant le 15 août 2010.

TARIFS 2010

Nombre d'arbres à traiter	Coût
1 à 5 pins	74 €
6 à 10 pins	86 €
11 à 15 pins	115 €
16 à 20 pins	139 €
21 à 30 pins	159 €
31 à 40 pins	180 €
41 à 50 pins	196 €

Le Médiateur National de l'Énergie

Le médiateur national de l'énergie est une institution publique indépendante dont le rôle est d'**informer**, **conseiller** et **protéger** les consommateurs.

Le recours au médiateur est gratuit et peut intéresser vos administrés en cas de litige avec un fournisseur d'électricité ou de gaz naturel. Nous sommes aussi au service des communes et des services sociaux pour tout conseil ou expertise leur permettant d'aider une personne rencontrant ce type de problème.

Dans quels cas peut-on saisir le médiateur national de l'énergie ?

Le consommateur peut saisir le médiateur si, deux mois après avoir adressé par écrit une réclamation à son fournisseur d'énergie, aucune réponse ou aucune réponse satisfaisante ne lui a été donnée. Le dossier doit comprendre l'ensemble des pièces utiles à son examen (copie des courriers échangés, des factures, du contrat, justificatifs des frais engagés...) ainsi que le formulaire de saisine téléchargeable sur le site www.energie-mediateur.fr. On peut aussi saisir le médiateur en ligne.

Comment les consommateurs peuvent-ils saisir le médiateur national de l'énergie ?

Internet energie-mediateur.fr

Courrier

Médiateur national de l'énergie

Libre réponse n°59252

75443 Paris Cedex 09

Téléphone n° AZUR 0 810 112 212

**P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)
Recensement des Zones humides
et des cours d'eau**

CONSULTATION PUBLIQUE

La cartographie des zones humides et des cours d'eau, est consultable en mairie, du 26 juillet au 3 septembre inclus, aux heures d'ouvertures de la mairie.

Toute personne peut prendre connaissance du dossier de consultation, et signaler sur le registre les éventuelles observations.

- Information -

Comme vous avez pu le lire dans différents comptes rendus du conseil municipal, la municipalité reste dans la démarche de mettre un distributeur de billets à la disposition des citoyens.

Les banques ont été sollicitées, mais aucune, à ce jour, ne semble prête à s'engager alors que la commune est disposé à mettre à disposition un lieu pour le distributeur de billets.

Dans l'attente d'un aboutissement, des commerçants proposent ce service. Se renseigner en mairie.

**CHEQUE SPORT
MODE D'EMPLOI
JEUNE**



- **Tu es né(e) en 1993, 1994 et 1995 :**
Bienvenue au club !

1) Connecte toi sur www.bretagne.fr/chequesport et accède à la page d'accueil consacrée au Chèque Sport

2) Complète le formulaire d'inscription, vérifie puis enregistre les informations saisies (ton prénom, ton nom, ta date de naissance et ta discipline sportive pratiquée)

3) Tu peux désormais imprimer ton Chèque Sport et le présenter à ton club sportif qui te fera automatiquement bénéficier d'une réduction de 15 € sur le prix de ton adhésion annuelle (hors association sportive interne à ton établissement scolaire)

Important :

- **Après ton inscription, un mail de confirmation te sera automatiquement envoyé. Celui-ci te rappellera les informations que tu as saisi, te donnera ton numéro de chèque et te permettra (en cas de besoin) d'imprimer à nouveau ton Chèque Sport en te reconnectant sur www.bretagne.fr/chequesport**

- **Attention, l'utilisation de ton Chèque Sport n'est valable qu'une seule fois.**

Si tu veux pratiquer une autre discipline sportive entraînant une nouvelle adhésion dans un club sportif, tu dois créer un nouveau chèque sport correspondant à cette autre discipline sur www.bretagne.fr/chequesport

- **Ton inscription est possible du 1^{er} juin 2010 au 30 mars 2011. Tu dois ensuite présenter le Chèque Sport à ton club au plus tard le 10 avril 2011 pour pouvoir bénéficier de ta réduction**

Un doute ? Une interrogation ?

Consulte la Foire aux questions, tu y trouveras très certainement la réponse dont tu as besoin

Région Bretagne, service Jeunesse et Sport :
sport@region-bretagne.fr



**SPORT à LA CARTE
CLUB GYMNASTIQUE LOCOAL
MENDON
SALLE EMERAUDE**

RENTREE LE MARDI 13 SEPTEMBRE 2010

Nous avons le plaisir de vous annoncer les nouveaux horaires et les tarifs des cours de la saison 2010/2011, le club propose des cours pour **Enfants, Hommes et Femmes.**

NOUVELLE ORGANISATION :
ACCES LIBRE A TOUS LES COURS POUR 1 SEUL TARIF

NOUS VOUS PROPOSONS :

GYM TONIC

Le Mardi de 9 H 30 / 10 H 30

Le Mardi de 9 H 30 / 10 H 30

Le Mardi de 20 H 30 à 21 H 30

GYM

Le Mercredi de 20 H 30 à 21 H 30

GYM DOUCE

Le Mardi de 10 H 30 à 11 H 30

GYM CARDIO (échauffement : body attack)

Le Samedi de 9 H 30 à 10 H 30

STEP

Le Mardi de 19 H 15 à 20 H 15•

Le Samedi de 10 H 30 à 11 H 30• 16 H 00 / 17 H 00

STRETCHING

Le Mercredi de 15 H 00 à 16 H 00

Le Jeudi de 20 H 15 à 21 H 15

GYM ENFANT 3/8 ans

Le Mercredi de 16 H 00 à 17 H 00

La section enfants encadrée par une animatrice et un adulte pour la sécurité :

début des cours, mercredi 8 septembre 2010

Le tarif est fixé pour l'année à :

90 € 1 heure/semaine pour l'année

140 € heures libres pour l'année

100 € GYM enfants

Possibilité règlement en 3 fois.

Mme JOSSET Véronique (présidente) : 02 97 24 55 80

Mme JOUANNIC Valérie (trésorière) : 02 97 24 69 19

Mme POURRERE Carole (secrétaire) : 02 97 24 58 52

Pour une bonne organisation de l'année GYM, inscrivez-vous dès maintenant.

INSCRIPTION à la salle Emeraude

mercredi 1^{er}/09/10 et le mercredi 08/09/10 de 16 h 30 à 19 h

Sportez vous bienLE CLUB